



Littige notaire honoraires

Par Visiteur

Bonjour suite à ma séparation de ma concubine, je suis passé par un notaire pour racheter la part de cette dernière. Les frais s'élevant à 3000.00 euros je règle pas de problème, seulement deux mois plus tard il prétend une erreur informatique et me demande 1700.00 euros de plus. En a-t-il le droit et qu'elle s'ont mes recours.
Cordialement.

Par Visiteur

Cher monsieur,

Bonjour suite à ma séparation de ma concubine, je suis passé par un notaire pour racheter la part de cette dernière. Les frais s'élevant à 3000.00 euros je règle pas de problème, seulement deux mois plus tard il prétend une erreur informatique et me demande 1700.00 euros de plus. En a-t-il le droit et qu'elle s'ont mes recours.

Le notaire n'est pas un contractant comme les autres. Dans la mesure où le notaire peut justifier des frais supplémentaires, il a effectivement le droit d'obtenir le bon paiement sur le fondement de l'enrichissement sans cause, dégagé par la jurisprudence sous l'article 1371 du Code civil.

Très cordialement.